

A l'attention des membres du Comité de quartier n°5  
Le Chevalon / Chassolière / Plaine

Dossier suivi par :  
Service communication  
CAYOT Jean-François  
☎ : 04 76 50 4768  
mél : [jeanfrancois.cayot@ville-voreppe.fr](mailto:jeanfrancois.cayot@ville-voreppe.fr)

### Déambulation CQ5 – Vendredi 15 septembre 2023 – 18:00

Présents pour la Ville : Jean-Claude DELESTRE (7<sup>e</sup> adjoint Sports - Élu référent CQ5) – Charly PÈTRE (Élu - 8<sup>e</sup> adjoint vie des quartiers) – Jean-François CAYOT (Chargé de mission Comités de quartier).

#### Habitants présents :

M. Adrien GOURDOL – M. Sylvain VENUTI – M. Paul MAGNIN – Mme Elisabeth SUMNER. (Liste non exhaustive)

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 15 septembre 2023, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

#### ➤ Route de Veurey/ circulation des cycles

- Une fiche navette a été créée il y a deux ans à ce sujet.

**Le statut de cette voie départementale ne permet pas en l'état de créer de bande ou piste cyclable. Tout aménagement serait d'un coût exorbitant. De tels aménagements ne font pas partie actuellement du schéma cycles du Pays Voironnais**

#### ➤ Antenne 5G - Plaine

- Où en sommes nous ?

**Les services relancent ENEDIS pour savoir où en sont les travaux.**

#### ➤ Parcelle située au carrefour rue de Chassolière / Route de Veurey

- Cette parcelle non aménagée fait l'objet de stationnement anarchique. Elle ne donne pas une bonne image en entrée d'agglomération. Il conviendrait de l'aménager avec des jeux et du stationnement organisé.

**La municipalité souhaite vendre une partie de cette parcelle et aménager l'autre partie en stationnement type parking relais, qui peut être utile à cet endroit pour du co-voiturage.**

#### ➤ Rue de la Bridoire

- Pas de signalétique en venant du Fontanil pour tourner à gauche. Possibilité d'une signalétique ou matérialisation par une peinture phosphorescente du Tourne à gauche ?



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

[voreppe@ville-voreppe.fr](mailto:voreppe@ville-voreppe.fr)  
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe

 @VoreppeOfficiel

- Rue de la Bridoire (suite)

Suite à la déambulation, le besoin de matérialiser le tourner à gauche pour ceux qui viennent du Fontanil a été identifié. Les services de la ville l'ont fait en mettant de la peinture réfléchissante sur l'ilot central, indiquant ainsi le début du Tourner à gauche.

- Rue de Chassolière

- Aménagement de la chicane à titre provisoire.

Les membres du Comité de Quartier indiquent que sur la portion de ligne droite avant le pont, l'écluse provisoire, à l'endroit où les vitesses les plus importantes n'a pas suffisamment cassé la vitesse.

**Il est pris acte de ce constat. Une chicane double pourra techniquement être créée. En direction de Veurey, une écluse sera donc rajoutée à droite, au niveau des 2 regards.**

- Intersection rue des Magnaneries/rue de Chassolière

- Panneaux Stop au croisement ne fonctionnent pas bien.

Après avoir étudié la situation, mettre un stop sur la rue des magnaneries risque d'entraîner une augmentation des vitesses sur la rue de Chassolière.

Le service Espace public propose une autre solution : l'idée serait de passer la rue de Chassolière et ses environs en zone 30. Cela supprimerait les stops, mais instaurerait le régime de la priorité à droite sur toute la zone.

- Centre commercial Le Chevalon

- La façade ouest est très dégradée et dégradante pour le cadre de vie.

La Ville n'est pas propriétaire. Il n'est pas possible de contraindre les propriétaires à réaliser des travaux d'embellissement.

- Etat de la salle des fêtes du Chevalon

- La salle des fêtes est en très mauvais état.

La municipalité a bien conscience de la situation mais il ne peut pour l'instant être envisagé de travaux importants.

- La fontaine de la salle des fêtes ne fonctionne pas. L'eau ne coule pas !

Les travaux de finalisation sont en cours.

- Arbres

3 arbres seront plantés à l'hiver, autour de la table, pour pouvoir créer de l'ombre aux beaux jours.

- Vitesse parfois excessives sur la RD 1075

- Radar de vitesse pédagogique.

Un radar pourrait être mis en place mais il convient au préalable que le CQ précise l'emplacement souhaité.

Le panneau passage piéton "éclairé" vers la salle des Fêtes du Chevalon à supprimer n'est pas à un emplacement adéquate et devra être supprimé.

- Intersection rue de la Morletière / Avenue du 11 novembre.

x Sous le panneau piste cyclable, il n'y a plus de flèche.

Cette partie de trottoir n'est pas une piste cyclable. Elle est en face, de l'autre côté de la voirie. Il n'y a pas de possibilité de traverser l'avenue du 11 Novembre et même remise, la flèche n'aurait pas d'utilité. Le panneau va donc être supprimé pour éviter toute confusion.

x Deux potelets sont implantés au milieu du trottoir de l'avenue du 11 Novembre sans réelle utilité.

Il n'y a pas de passage piéton à cet endroit et ils gênent les piétons, ils vont donc être supprimés.

x Passage piéton vers la rue de la Morletière.

Pour mettre un passage piéton supplémentaire, il serait nécessaire de sécuriser la traversée en rajoutant des feux. Un autre passage piéton sécurisé par des feux tricolores est situé à moins de 100m, à l'intersection entre l'avenue du 11 novembre et la rue du Peuil.

➤ "Les Balcons du Parc" (2750 avenue du 11 Novembre)

- Demande d'agrandissement du bateau pour pouvoir rentrer et sortir plus facilement de la résidence.  
Réponse donnée lors d'une précédente fiche navette : **Sa rectification intervient sur le domaine public, pour corriger a posteriori l'accès à un domaine privé et ce, à la demande d'un particulier ou un ensemble de particuliers. Ces travaux seraient donc à la charge de la copropriété, et nécessiteraient au préalable une autorisation du gestionnaire, ici la Ville de Voreppe puisqu'il s'agit d'un trottoir d'une route départementale en agglomération.**
- Raccourcir l'îlot central pour pouvoir stationner au milieu de l'avenue du 11 novembre avant de tourner.  
**Un tel aménagement nécessite de réaliser une étude du coût financier et l'aval du département de l'Isère, gestionnaire de la RD1075.**
- Positionnement de quilles à envisager à l'entrée de la copropriété  
**Les services municipaux vont installer 2 quilles blanches (J11) de part et d'autre de l'entrée.**

➤ Rue de la Morletière / Route de Veurey

- Panneau au 174 route de Veurey en partie caché par la végétation.  
**Un courrier sera adressé au propriétaire pour qu'il dégage la visibilité du panneau, annonçant l'écluse.**
- Poser des feux tricolores sur l'écluse Route de Veurey  
**Il n'est pas possible de poser des feux tricolores pour réguler la circulation sur cette écluse, eu égard au nombre d'unités qu'il serait nécessaire d'installer. Cependant, la possibilité de raccourcir l'écluse est à étudier. L'absence de visibilité en remontant vers l'avenue du 11 novembre serait solutionnée en rallongeant la voie de circulation coté hors agglomération.**

Jean-Claude DELESTRE



7<sup>e</sup> Adjoint aux sports  
référente du quartier CQ5

Charly PÈTRE



8<sup>e</sup> Adjoint à la préservation du cadre de vie des quartiers, à la proximité et de la communication. Élu